

Financité

Ensemble, changeons la finance **magazine**

● **Finance: la démocratie sous influence**

AUJOURD'HUI:

Les acquis et les défis de
la finance responsable, p.4-5

Lobbies: l'expertise
bancaire à sens unique, p.6

ET DEMAIN?

Les groupes locaux
FINANCité arrivent
chez vous, p.8

● **Pour une autre finance**

Rejoignez-nous aux
états généraux, p.12

NUMÉRO **19**
TRIMESTRIEL

SEPTEMBRE 2010

UNE PUBLICATION
DU RÉSEAU
FINANCEMENT
ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT:
6000 CHARLEROI



Sursaut citoyen

L'annonce paraissait pour le moins paradoxale. Au mois de juin dernier, des parlementaires européens ont appelé la société civile à s'organiser pour créer une organisation non gouvernementale capable de développer une contre-expertise sur les activités menées sur les marchés financiers et à faire connaître de manière efficace cette analyse aux médias.

BERNARD BAYOT,
directeur du Réseau Financement Alternatif

Voilà donc des élus qui, en quelque sorte, demandent à être sous influence ! À bien y réfléchir, la contradiction n'est qu'apparente. C'est que ces parlementaires constatent tous les jours « la pression exercée par l'industrie financière et bancaire pour influencer les lois qui la régissent ». Ce n'est pas anormal, ajoutent-ils, mais l'asymétrie entre la puissance de ce lobby et l'absence de contre-expertise leur semble un danger pour la démocratie. « Le lobbying des uns doit en effet être contrebalancé par celui des autres. » La société civile, aphone dans le débat financier, doit donc d'urgence retrouver une voix, au risque de laisser le champ libre aux entreprises financières qui défendent leur intérêt particulier qui, pour légitime qu'il soit, ne doit pas être confondu avec l'intérêt général.

Mais, insistent les signataires, cette prise de parole doit être fondée sur une expertise. Elle nous semble essentielle : ces dernières années, l'atonie de la société civile a permis le développement d'une finance bling-bling fondée sur des croyances plutôt que sur des démonstrations. On a vu trop de caciques de la finance nous faire prendre des vessies pour des lanternes en se drapant, sans jamais les démontrer, dans de belles évidences que leur dictait leur idéologie néolibérale quand ce n'était pas des gourous de la Bourse. Il est plus que temps de revenir à la raison et de fonder une réflexion et une analyse approfondies, basées sur l'intérêt général. C'est un défi que la société civile doit relever d'urgence à un moment où se discutent la réforme et la supervision du secteur financier à la suite de la crise.

Mais il y a plus : développer une prise de conscience citoyenne sur la finance. Certes, la matière est complexe, rébarbative et souvent même taboue. Il n'empêche, nous tous, la croisons plusieurs fois par jour au détour de notre quotidien ; elle façonne notre destinée, individuelle mais aussi collective. Il suffit de se rappeler le tremblement de terre qu'a constitué la crise financière de 2008, avec un recul du produit intérieur brut mondial de 2,2 % en 2009, pour s'en convaincre. Et si les pouvoirs publics n'avaient pas été là pour sauver de nombreuses institutions, les dégâts auraient pris un tour encore plus dramatique ! La finance est un enjeu essentiel et sa bonne appréhension est indispensable pour les parlementaires mais elle l'est également pour les citoyens.

Développer la connaissance est une étape qui doit donc être accompagnée par l'émergence d'un débat citoyen et, autant que possible, la fondation d'un consensus social à la base. Il faut, en quelque sorte, démocratiser la finance : réunir les conditions pour qu'elle soit comprise, débattue et façonnée par le plus grand nombre. C'est l'enjeu d'une éducation financière conçue non comme l'alibi d'une offre financière incompréhensible et/ou inadaptée, mais comme le garde-fou de celle-ci. Connaissance, éducation et plaidoyer citoyens nous paraissent être les conditions nécessaires pour rompre avec les mauvaises habitudes qui font déjà le lit de la prochaine crise.

Paradis fiscaux : une première mondiale

Le 17 juin dernier, le Conseil régional d'Île-de-France a voté à l'unanimité une décision exigeant de ses partenaires financiers une transparence totale sur leurs fonds. Pour pouvoir collaborer avec la Région Île-de-France, les banques devront désormais faire état du détail de leurs activités dans les 18 paradis fiscaux listés par la France. Les élus de la Région Rhône-Alpes ont emboîté le pas le 8 juillet et de plus en plus de régions se disent intéressées par cette initiative. Mais jusqu'ici, pas d'exclusion automatique pour autant. L'objectif est, à terme, de modifier la loi afin qu'elle permette d'exclure les banques ne respectant pas certains critères. Si l'Île-de-France s'impose comme la première région au monde à s'attaquer à l'épineux problème des paradis fiscaux, la société civile rappelle que la transparence doit être exigée pour l'ensemble des territoires où les entreprises françaises sont présentes et pas seulement pour ceux qui sont inscrits dans la liste, restreinte, du gouvernement français.

Pour signer la pétition « Stop aux paradis fiscaux » initiée par Oxfam France, le CCFD-Terre Solidaire, Attac, la CFTD, le SNUI, la CGT et la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires, rendez-vous sur www.stopparadisfiscaux.fr.

La spéculation jusque dans nos assiettes

Les indices de prix des matières premières sont, aujourd'hui encore, au moins deux fois plus élevés qu'ils ne l'étaient en 2000. De quoi se poser des questions sur les facteurs qui influencent réellement ces prix. Dans une étude qu'elle vient de publier en juillet dernier, la banque mondiale conclut que la spéculation sur les matières premières est un facteur clé dans le développement du marché, et particulièrement dans celui de l'alimentation. Elle ajoute notamment que la spéculation des investisseurs financiers sur les matières premières est en partie responsable de la crise économique que nous connaissons et que l'augmentation de la demande des pays émergents ne fera qu'accroître la pression sur les prix des matières premières agricoles. Les émeutes de la faim qu'ont connu en 2008 les pays du Sud, alors que la tonne de blé atteignait 298 euros sous les effets de la spéculation, sont encore dans tous les esprits. Reste à voir si les ingrédients qui avaient conduit à cette situation vont à nouveau faire recette...



La finance solidaire cotée en bourse

Les opérateurs boursiers Euronext et Microfis s'associent pour développer le premier marché d'échange de la microfinance coté en Bourse en France. Les responsables d'Euronext ont pour ambition de rapprocher les marchés de capitaux d'une économie plus réelle. En pratique, les deux partenaires créeront des obligations de droit français, dont les actifs sous-jacents seront des créances d'institutions de microfinance internationale, ou des entreprises solidaires. Ce nouveau segment sera dans un premier temps réservé aux investisseurs institutionnels.

Euronext et Microfis présentent leur initiative comme une aubaine pour les institutions de microfinance qui devraient voir leurs ressources augmenter. Une décision qui s'apparente cependant plus à une opportunité commerciale qu'à une démarche sociale. Une telle tournure pour la finance solidaire devra donc être suivie de très près car, rappelons-le si besoin est, la finance solidaire n'a pas pour objectif de générer du profit à court terme.

Adieu Shore Bank !



Pas moins de 118 banques se sont effondrées depuis le début de cette année aux États-Unis. La dernière faillite en date, celle de la Shore Bank le 20 août dernier, est une catastrophe pour l'Amérique sociale et durable. Depuis 1973, la Shore Bank a investi dans l'économie sociale, tournant le dos aux pratiques bancaires exclusives et consolidant sa mission de banque communautaire.

Avec plus de 2,16 milliards de dollars d'actifs et 1,54 milliards de dollars en dépôts au 30 juin 2010, il s'agit d'une des plus grande faillite bancaire de ces derniers mois aux États-Unis. La Shore Bank s'est retrouvée en difficulté lorsque la récession a frappé ses emprunteurs à faibles revenus. Les nombreux soutiens politiques, dont celui du Président Obama, et académiques n'ont pas suffi et les dépôts ont été repris par une nouvelle banque. Cette institution sera connue sous le nom de Urban Partnership Bank et sera dirigée par William Farrow, un ancien président de Shore Bank et directeur des opérations au moment de son échec.

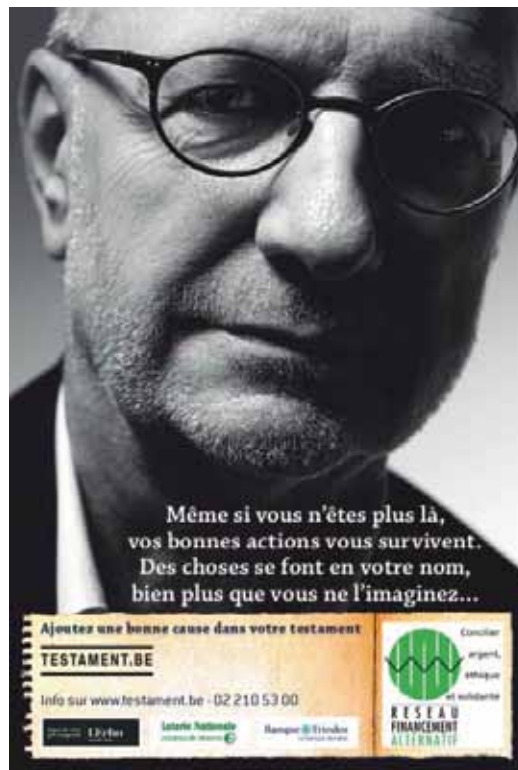


Riches et généreux

En octobre 2009, un groupe de 44 Allemands, aussi généreux que fortunés, a lancé une pétition réclamant la réintroduction d'un impôt sur la fortune afin de soulager le déficit de l'État. Les pétitionnaires veulent que cette hausse d'impôts serve à injecter plus d'argent dans les programmes économiques et sociaux. Ils estiment que le pays pourrait se

renflouer de 100 milliards d'euros en deux ans, grâce à une simple augmentation de 5 % des impôts des plus riches. Près d'un an plus tard, ils sont 183 à avoir signé la pétition au sujet de laquelle ils attendent une réaction de leur gouvernement. À quand la même démarche en Belgique ?

Retrouvez leur appel sur www.ap-pell-vermoegensabgabe.de



Banques nucléaires ? Non merci !

Le réseau Bank Track vient de créer un nouveau site internet destiné à faire la lumière sur les investissements bancaires dans l'énergie nucléaire : www.nuclear-banks.org. Une première étude parue à l'occasion du lancement du site démontre que les banques françaises sont à nouveau les plus impliquées dans le secteur de l'énergie nucléaire, à commencer par BNP. Pour cette étude, 867 transactions financières ont été répertoriées, impliquant 124 banques internationales dans le financement de 70 entreprises, pour un montant total de 175 milliards d'euros entre 2000 et 2009.

Plus d'un milliard d'euros dans les produits solidaires en 2009 !

Le Réseau Financement Alternatif vient de publier, pour la 5e année consécutive, son rapport consacré à l'investissement socialement responsable (ISR) en Belgique. Basé sur les chiffres disponibles au 31 décembre 2009, il vise à fournir une photographie aussi fidèle que possible du marché de l'ISR belge. Ainsi, le nombre total de produits financiers ISR sur le marché belge est passé de 237 produits en 2008 à 288 produits en 2009, soit une progression annuelle de 22%. Autres chiffres marquants par rapport à l'an dernier : le volume des capitaux placés dans les comptes d'épargne ISR a augmenté de 21 % et le total en valeur des produits solidaires a dépassé la barre du milliard d'euros.

Téléchargez le rapport ISR 2010 sur www.financite.be

Annoncez-vous sur FINANcité.be !

Vous êtes une entreprise d'économie sociale ou une association ? Vous voulez booster votre visibilité ? Annoncez-vous sur notre site ou dans notre dépêche bimensuelle et faites vous connaître auprès de nos milliers de lecteurs. Contactez-nous par mail à info@financite.be ou par téléphone au 02 340 08 63.

Faux label éthique

Au printemps dernier, le secteur bancaire a lancé, via la BEAMA (association belge des asset managers) son label pour fonds d'investissement socialement responsable (ISR). Un véritable leurre selon Netwerk Vlaanderen, le Forum Ethibel et le Réseau Financement Alternatif. Le label BEAMA est faible tant en ce qui concerne la sélection des entreprises présentes dans les fonds ISR qu'en ce qui concerne le contrôle et la transparence de la méthodologie appliquée. Il ne permettrait pas à l'investisseur plaçant son argent dans un fonds labellisé d'éviter le risque d'investir dans l'industrie de l'armement. Un détournement qui démontre, une fois encore, la nécessité d'obtenir une norme légale sur l'investissement socialement responsable.

FINANcité Magazine est une publication du RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF. Édité à 100 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance solidaire à un public le plus large possible. Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne

Rédaction et abonnement :
Chaussée d'Alsemberg 303-309 - 1190 Bruxelles
Tél : 02 / 340 08 60 - Fax : 02 / 706 49 06
www.financite.be

Pour vous abonner à FINANcité Magazine, il suffit de verser 10 € sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an)
Pour vous abonner au Cahier FINANcité, il suffit de verser 35 € sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an)

Editeur responsable : Bernard Bayot

Ont collaboré à ce numéro : Antoine Attout, Bernard Bayot, Pascal Canfin, Patricia Cingotti, Lise Disneur, Françoise Guillite, Geert Heuninck, Olivier Jérusalmy, Jean-Denis Kestermans, Jean-Louis Laville, Nathalie Lemaire, Thibaut Monnier, Jean Puissant, Laurence Roland.

Graphisme et mise en page :

Louise Laurent (www.louiselaurent.be)

Illustration : Vincent Rif (www.vincentrif.com)

Impression : Imprimerie Rémy Roto (www.remyroto.be)

Le Réseau Financement Alternatif est une association de promotion et de recherche sur la finance responsable et solidaire. Il est formé de plus de 90 membres associatifs dont la liste peut être consultée sur www.financite.be, rubrique recherche/membresRFA.



DOSSIER

LA DÉMOCRATIE

SOUS INFLUENCE

Il n'a pas fallu 30 ans à la société de marché pour imposer ses règles du jeu. Y compris à nos élus politiques. Aujourd'hui, ceux-ci tirent la sonnette d'alarme et appellent la société civile à se faire entendre.

Dans toutes les civilisations, les mouvements citoyens ont permis au peuple d'obtenir des réformes de société. Ces mouvements répondent aux besoins que l'État ne parvient à satisfaire. Ils sont donc inévitablement liés aux préoccupations politiques du moment. Repenser le système financier est, sinon la première, une des principales préoccupations politiques du moment. En Belgique, mais aussi dans le monde. D'un côté, l'industrie financière s'obstine à vouloir faire du capitalisme un modèle d'épanouissement. À Bruxelles, le quartier européen rivalise désormais avec Washington D.C. pour le titre de capitale mondiale du lobby. Tous les jours, les ambassadeurs de l'industrie financière y pressent nos représentants politiques comme des citrons. De l'autre côté, face à cette machinerie lourde, la société civile fait preuve d'imagination. Des alternatives se multiplient et réussissent. Un mouvement à amplifier d'urgence afin de rétablir l'équilibre.

Aux larmes citoyens!

L'internationalisation des échanges financiers, les bouleversements climatiques, les migrations et renversements politiques feront naître de nouveaux mouvements citoyens.

En bref

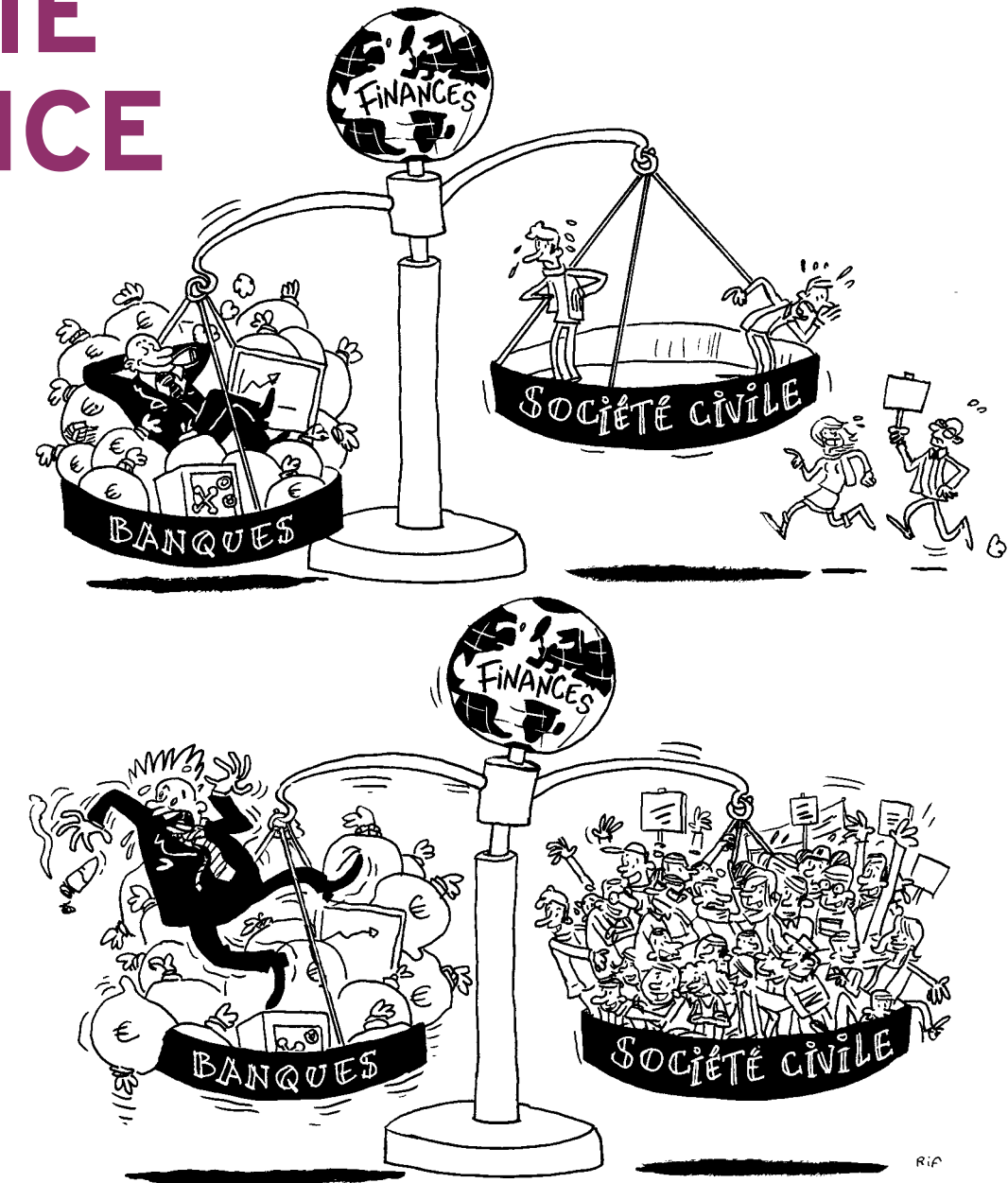
- Les mouvements citoyens comblent le vide laissé par l'État.
- Ils se construisent autour d'un projet politique, d'une autonomie financière, et d'une émotion partagée.

THIBAUT MONNIER, sur la base d'un entretien avec Jean Puissant, écrivain et ancien professeur d'histoire à l'Université libre de Bruxelles.

Plus les sociétés se sont institutionnalisées, plus les mouvements citoyens se sont développés. Au sens propre du terme, ce sont les révolutions française et américaine de la fin du XVIII^e siècle qui traduisent la notion de citoyenneté. À dater de ces événements, les individus existent juridiquement et sont égaux devant la loi.

COMBLER LE VIDE

L'apparition des sociétés parlementaires et représentatives devait permettre aux citoyens d'exprimer leur volonté au travers des institutions politiques. Une liberté relative puisque, dans tous les cas, la représentativité des élus (députés et sénateurs) est restreinte à un nombre limité de citoyens. Le mouvement citoyen réunit donc des in-



dividus qui ne se sentent pas correctement représentés au niveau politique.

En Belgique, les partis politiques sont les premiers à se constituer en mouvements citoyens en réaction à la nouvelle monarchie constitutionnelle et représentative. Le XIX^e et le XX^e siècle voient les libéraux et les catholiques s'affronter au sujet de la place de l'Eglise au sein de l'État et sur la question scolaire. Les questions de l'universalité des droits (rappelons que les femmes n'accèdent au suffrage législatif qu'à partir de 1948!) et des conditions de travail sont essentiellement portées par les socialistes. L'ensemble des interrogations qui traversent la société belge se pose avec, en toile de fond, la question des langues et de l'émancipation féminine.

UNE BALLE DANS LE PIED?

Le mouvement citoyen veut s'exprimer en dehors de toute institution (juridique, militaire, ou ecclésiastique). La réalité démontre que l'État a tendance à l'encadrer. S'ils sont devenus de véritables institutions d'un point de vue social, les partis politiques ne le sont pas d'un point de vue juridique. Ils n'existent que par les subventions qui leur sont accordées et sont aujourd'hui encore absents de la Constitution. Les organisations non gouvernementales (ONG) font leur apparition à la fin du XIX^e siècle. Elles sont également subventionnées, pour la plupart, par l'État. La Croix Rouge de Belgique, qui était au départ (1864) indépendante, est depuis 1981 auxiliaire des pouvoirs publics et perçoit à ce titre des subsides des entités fédérale et fédérées.

D'autres associations, parmi les plus contestataires, cherchent à obtenir des subventions de ceux qu'ils contestent pour développer leurs activités. Un paradoxe qui explique en partie que les mouvements citoyens soient moins présents dans les pays autoritaires où l'État ne comprend pas comment un pouvoir peut subventionner sa propre critique.

DE L'ARGENT, DE LA POLITIQUE ET DE L'ÉMOTION

Parallèlement aux partis politiques, les syndicats, mutuelles et associations prennent part aux revendications sociales. Dès 1906, la première convention collective belge est signée dans le secteur du textile. Si les périodes suivant les deux guerres mondiales renforcent la cohésion des citoyens, l'internationalisation des échanges financiers, les migrations politiques, les bouleversements climatiques mais aussi les exigences nationales (économiques et démographiques) font naître des revendications nouvelles ⁽¹⁾.

En 1961, Amnesty International entame le combat contre les atteintes aux droits humains, Greenpeace naît dix ans plus tard d'une protestation contre les essais nucléaires du gouvernement américain en Alaska, le mouvement altermondialiste se développe dans les années 1980 avec comme objectif premier la lutte contre la dette du tiers-monde.

En 1996 à Bruxelles, la Marche blanche à la suite de l'affaire Dutroux remet en cause toutes les institutions politiques et judiciaires du pays. Mobilisation citoyenne historique de par son nombre de participants, elle rappelle que le facteur émotif est nécessaire pour réunir mais ne suffit pas pour perdurer. De fait, si l'indignation nationale permet de réunir 300 000 personnes en une fois, le mouvement issu de la Marche blanche disparaît sitôt l'émotion retombée.

Le mouvement prend sens lorsqu'il s'organise sur le plan financier et politique, et qu'il réussit à canaliser les frustrations et motivations des uns et des autres vers une avancée collective.

1. Gubin Éliane, Étude approfondie d'histoire politique de la Belgique contemporaine, Presses Universitaires de Bruxelles, 6^e édition, 2005, p. 94.

LE DOSSIER FINANcité

TRIMESTRIEL N°19 - SEPTEMBRE 2010

Du mouvement citoyen à la décision politique ⁽¹⁾

L'idée que la finance doit être éthique et solidaire devient une évidence, mais peu d'initiatives citoyennes ont obtenu aujourd'hui un cadre légal.

En bref

- Des initiatives éthiques et solidaires existent depuis longtemps.
- Elles doivent maintenant être reconnues juridiquement.

LAURENCE ROLAND

Il existe une finance réelle, soumise à l'intérêt général qui voudrait traiter tout produit financier non plus uniquement sous l'angle de la rentabilité financière mais en y adjoignant des considérations éthiques et de solidarité.

DE L'ÉTHIQUE...

Ces notions d'éthique et de solidarité appliquées à la finance ne datent pas d'hier. Historiquement, l'éthique est d'abord essentiellement religieuse. Après la crise de 1929, des congrégations religieuses protestantes ont créé des fonds exempts d'actions de firmes touchant aux domaines de l'alcool, des jeux de hasard, du tabac et de l'armement. Ces actions étaient qualifiées d'«actions du péché». Plus tard, les mouvements citoyens des années 1970 ont donné naissance à une véritable conscience publique au sujet des problèmes sociaux, environnementaux et économiques.

... À LA SOLIDARITÉ

La composante solidaire est née au XIX^e siècle. Des ouvriers se sont associés en coopératives pour avoir accès à des biens de première nécessité tels que le pain, qu'ils voulaient acheter de qualité et à un prix juste. En Allemagne, le bourgmestre Raiffeisen crée une coopérative pour aider les agriculteurs à conserver leurs biens. Au tout début, l'association achète le bétail nécessaire pour le

céder ensuite aux exploitants sur plusieurs années et à un taux modéré. Ce modèle va évoluer jusqu'à devenir une caisse de crédit où les débiteurs doivent devenir membres de l'association pour emprunter.

La deuxième forme de crédit populaire est davantage urbaine. Dès 1864, apparaissent en Belgique des banques populaires et des associations de crédit mutuel, puis des sociétés d'assurance et d'épargne. Elles ont comme objectif de permettre l'accès au crédit des couches sociales moyennes ou populaires, restées étrangères au développement de la banque dans le deuxième tiers du XIX^e siècle. La Prévoyance sociale, Coop-Dépôts (CODEP), les Assurances populaires, la Coopérative ouvrière de banque (COB), qui deviendra ensuite la BACOB, en sont quelques exemples. En 1850, les pouvoirs publics créent une caisse générale de retraite ⁽²⁾, auprès de laquelle des personnes prévoyantes peuvent se constituer une petite pension pour leurs vieux jours, au moyen de versements volontaires, sous garantie de l'État.

AUJOURD'HUI

Les banques publiques ont disparu en Belgique, notamment sous l'impulsion de la Commission européenne qui souhaitait davantage de concurrence au sein du secteur financier. La BACOB a disparu en 1997, rachetée par Paribas Belgique. La CGER a été absorbée par Fortis puis par BNP Paribas Fortis...

À la suite de la disparition des banques publiques, l'inclusion financière ne pouvant plus être garantie, la loi sur les services bancaires de base a été votée en 2003. Elle interdit à toute banque – sauf dans quelques cas restrictifs – de refuser l'ouverture d'un compte bancaire à un client.

Depuis 2009, un Belge qui investit dans une organisation de microfinance à le droit de déduire son investissement de ses impôts.

En matière d'investissement socialement responsable, la loi interdit l'investissement direct ou indirect dans les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et à uranium appauvri. Une proposition bien plus large est sur la table, celle de la norme légale en ISR. Elle prévoit qu'un produit financier ne pourra être qualifié d'«éthique» ou de tout autre qualificatif du genre que s'il n'investit pas dans des États ou des entreprises qui ne respectent pas les conventions internationales auxquelles la Belgique adhère. Mais le gouvernement n'a toujours pas donné suite.

Des avancées législatives sont nées en matière de finance éthique et solidaire, mais elles restent minces face à l'ampleur du chantier. Preuve s'il en est que le citoyen, soutenu par la force du nombre, a encore de nombreux domaines d'action à investir.

1. D'après Bayot Bernard, «Finance: l'éthique et la solidarité en prime», dans Démocratie, 15 décembre 2009.
2. Elle deviendra quelques années plus tard la Caisse générale d'épargne et de retraite (CGER).



© Agence France presse

LE DOSSIER FINANcité



TROIS QUESTIONS à Pascal Canfin, député européen et vice-président de la Commission spéciale Crise financière et économique. Le 22 juin, il a lancé un appel à créer un «Greenpeace de la finance».

Propos recueillis par LAURENCE ROLAND

D'où vient cette idée de «Greenpeace de la finance»?

Nous déplorons qu'en matière financière il n'existe pas de contre-pouvoirs tels qu'il en existe en matière environnementale ou sociale. Les banquiers sont les seuls à faire entendre leurs arguments auprès des députés qui sont amenés à voter des lois sur la régulation du monde financier. Nous pensons que cela peut être dangereux pour la démocratie.

Concrètement, comment cela se passe-t-il?

Nous sommes 21 eurodéputés chargés de la régulation financière à avoir pris l'initiative. Aujourd'hui, 150 autres députés nationaux et européens nous ont rejoints. En septembre, nous organiserons trois tables de travail auxquelles les syndicats et les ONG seront invités. Le but de ces tables est de donner corps à l'idée. Idéalement, nous voudrions engager 5 ou 6 personnes expertes. Leur rôle serait, d'une part, de suivre les textes des directives actuellement en préparation ou dont la sortie est prévue en septembre et en janvier et, d'autre part, de fournir une véritable contre-expertise pour mener un vrai travail de lobby auprès des législateurs européens.

Il faudrait également engager 2 ou 3 personnes pour faire de la communication et rendre compréhensibles des textes haute-

ment techniques, mais aussi pour être le relais des experts vers les banques et exiger d'elles qu'elles se comportent de manière responsable.

Quelle est la suite?

Les rencontres de septembre vont permettre de se mettre d'accord sur la démarche à entreprendre. Comment concrètement allons-nous organiser ce Greenpeace de la finance? Il reste notamment la question du financement de ces personnes amenées à y travailler. Est-ce aux législateurs qu'il revient de financer ce contre-pouvoir?

Plus d'infos sur www.finance-watch.org

NDLR: Aux USA, American for financial reform est un lobby de la société civile visant à réformer le système bancaire américain. (<http://ourfinancialsecurity.org>)

300 000 personnes pour la Marche blanche à Bruxelles en 1996.



Distribuez le FINANcité magazine dans votre quartier. **Financité**

Financité

Les petites épargnes solidaires font les grandes rivières.



Un jus de finance pressée s.v.p.!

Ils sont omniprésents, ont un carnet d'adresses bien rempli et auraient le pouvoir de changer les lois. Pourtant, personne ne sait vraiment qui ils sont ni pour qui ils travaillent...

En bref

- Lobbies de la société civile versus lobbies du secteur privé.
- Un registre des lobbies existe.
- La société civile parle de ce registre comme d'un échec.

THIBAUT MONNIER

Aujourd'hui, en moyenne 30 à 40 % de l'ensemble des lois nationales en vigueur au sein des 27 États membres de l'Union européenne sont issues de la législation européenne ⁽¹⁾. C'est à la Commission qu'il appartient de proposer et de développer ces nouvelles législations qui seront votées au Parlement européen.

Au fil du temps, la Commission européenne s'est entourée de plus de 1000 groupes d'experts appelés à la conseiller dans l'élaboration des directives. Parmi ceux-ci, 21 groupes la conseillent directement sur la régulation des finances. Neuf de ces comités sont issus de l'industrie financière, huit des États membres, un de la société civile, et un du corps académique. Mais il reste deux groupes dont la composition n'a toujours pas été divulguée par la Commission ⁽²⁾. Tous ont pour point commun de faire du lobby, c'est-à-dire de chercher à influencer les législateurs dans leur travail. La Commission européenne, le Conseil des ministres et le Parlement européen sont leurs cibles privilégiées.

Ces lobbyistes accèdent au grade d'expert lorsque la Commission le décide.

L'EXPERTISE À SENS UNIQUE

La Commission choisit des représentants du secteur privé en argumentant que la finance est un domaine qui requiert une expertise particulière, que le secteur bancaire est seul à pouvoir apporter, explique Natacha Cingotti, collaboratrice pour la coalition Alter-EU (Alliance pour la transparence du lobbying et des pratiques d'éthique en Europe). Cette ONG regroupant 160 groupes de la société civile, syndicats et universités combat depuis 2006 l'influence croissante exercée par les lobbyistes du monde des affaires sur les décisions politiques dans l'Union européenne.

Elle dénonce ainsi la législation sur la supervision financière en cours d'adoption: cette législation, initialement prévue pour sortir la population européenne de la crise financière de 2008, a été rédigée par ceux-là mêmes qui sont en grande partie responsables de la crise. Jacques de La Rosière, bras droit du PDG de PNB Paribas est à la tête de ce groupe, accompagné de 7 experts dont 3 viennent du secteur privé (Lehman Brothers, Goldman Sachs, Citigroup).

QUI INFLUENCE QUI? AVEC QUELS MOYENS?

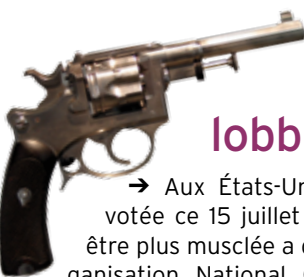
En 2008, sous la pression de la société civile, la Commission européenne décide de lancer un registre censé identifier l'activité des lobbies. Ce registre ⁽³⁾ classe les inscrits selon quatre catégories: les consultants professionnels et les cabinets d'avocats; les lobbyistes internes et les associations commerciales; les ONG et les think tanks et «Autres». Deux ans plus tard, la Com-



mission présente ce registre comme une réussite pour la transparence du secteur. Du côté de la société civile, on parle plutôt d'échec: ce registre a été créé pour identifier qui influence qui et avec quels moyens. Le problème est qu'il n'est pas obligatoire. Conséquence: très peu de lobbies l'ont signé. De plus, il n'existe aucun mécanisme de vérification des données contenues, et les dernières informations disponibles remontent pour la plupart à 2008. La Fédération européenne des banques a ainsi déclaré le plafond maximum déclarable, soit 1 million d'euros. Qui nous dit que si le plafond était de 2 millions, elle n'en aurait pas déclaré autant?

La Commission offre la possibilité de porter plainte contre un lobby dont on peut prouver que le budget est excessif. Mais ce mécanisme a pour seul effet d'exclure le lobby poursuivi du registre de la Commission.

1. Haar Kenneth, Vassalos Yiorgos, Rowell Andy, Spinwatch, «Banking on the bankers - regulation and the financial crisis», Bursting the Brussels Bubble, Alter-EU, 2010, p. 88.
2. William Dinan, Spinwatch and Erik Wesselijs, «Brussels - a lobbying paradise?», Bursting the Brussels Bubble, Alter-EU, 2010.
3. Le registre et le mécanisme de plainte sont accessibles sur le site de la Commission européenne (http://europa.eu/lobbyists/interest_representative_registers/index_en.html).



Les dernières victoires des lobbies industriels

→ Aux États-Unis, la réforme du secteur financier votée ce 15 juillet par le sénat aurait pu légitimement être plus musclée à déclaré John Taylor, président de l'organisation National Community Reinvestment Coalition, qui défend les intérêts des citoyens face au lobby bancaire. Tout d'abord, la taxe qui aurait permis de lever 19 milliards de dollars pour garantir un fonds de liquidation a été supprimée. Ensuite, la loi prévoyait initialement que les banques ne puissent plus investir leurs fonds propres dans des marchés à risque. Les banques ont finalement obtenu de pouvoir investir jusqu'à 3 % de leurs fonds propres dans ces activités.

→ Aux États-Unis toujours, le puissant lobby des armes, la National Rifle Association, a félicité le 28 juin dernier la Cour suprême pour son choix de limiter les restrictions à la possession des armes à feu. Une aberration pour la Bradley Campaign qui milite à l'inverse pour un durcissement des limitations et selon laquelle plus de 200 millions d'armes à feu sont en circulation pour 300 millions d'Américains.

→ En Europe, les lobbies de l'agro-alimentaire ont remporté le 16 juin dernier la guerre sur les étiquettes. Les députés européens ont ainsi rejeté le code de couleurs vert, orange et rouge qui devait permettre de déterminer si un aliment est plus ou moins sain, code qui avait été préconisé par les associations de médecins et les associations pour la prévention de l'obésité, du cancer et du diabète.



Repenser le système financier ensemble!

À part les banques et l'État (encore que...), tout le monde est conscient de la nécessité de repenser le système financier. Il faut maintenant se mettre d'accord sur la façon de le faire. C'est toute la motivation politique d'un événement tel que les états généraux de la finance responsable et solidaire.

En bref

- La société civile ne laisse pas la finance à la dérive.
- Elle lance les états généraux de la finance responsable et solidaire.

LAURENCE ROLAND

Pendant des années, l'inaction de la société civile a laissé le champ libre au développement de modèles affairistes nourris par l'exaltation du profit et du chacun-pour-soi. C'est que changer de système implique également que l'on change de comportement. Le grand mot d'ordre actuellement est «régulation». Les gouvernements, soumis au système financier dominant, sont contraints d'agir sur le court terme. Et jusqu'à présent, les États ne proposent pas de changements mais des évolutions du système.

C'est pourquoi, fin 2008, le Réseau Financement Alternatif a proposé au monde associatif, aux coopératives et autres sociétés à finalité sociale, aux mutuelles, aux grands mouvements religieux et philosophiques, et aux syndicats de rassembler leurs forces pour réfléchir à un modèle financier alternatif, fondé sur la responsabilité et la solidarité.

LES GENS SONT PRÊTS À AGIR

Beaucoup font de la finance solidaire sans le savoir! Il suffit d'ouvrir les pages d'un magazine pour se rendre compte de l'intérêt croissant pour un système plus participatif. Cette prise de conscience s'inscrit dans le champ plus large de la démocratie participative, de la mobilité douce, de la vague bio, du commerce équitable, des circuits courts... Mais

aussi les systèmes d'échanges locaux (SEL), les groupes d'achats collectifs, les projets éoliens citoyens, les créations de coopératives pour gérer de manière plus démocratique l'accès aux produits et aux services. Autant d'initiatives qui, bien que marginales face au poids de la finance mondiale, montrent que le terrain est mûr pour faire émerger de nouvelles initiatives sociales.

LES DÉFIS

La finance solidaire, c'est quoi? L'éducation est le premier défi à relever pour sortir du discours unique. Il s'agit d'outiller et de former le monde éducatif pour que tous comprennent les tenants et aboutissants de la finance solidaire.

Où trouver les bons produits? L'accès aux investissements éthiques et solidaires est encore très flou pour le grand public. Faciliter cet accès est une étape essentielle pour permettre au citoyen qui le souhaite de modifier ses comportements en matière d'investissement.

Comment avoir confiance? Il s'agit de lancer un plaidoyer citoyen pour le contrôle de l'argent que nous confions à des tiers via les produits d'épargne/investissement, mais aussi via les produits d'assurance ou l'impôt. L'objectif est d'éviter que le moindre euro soit encore investi dans des activités nuisibles pour l'homme ou l'environnement et, ainsi, favoriser, au travers de l'activité financière, une plus grande responsabilité sociale et environnementale des entreprises et des États.

Quelles garanties légales pour l'ISR? La loi doit encadrer l'investissement socialement responsable, il en va de l'intérêt de tous.

L'ISR pour tous? Trop de Belges n'ont tou-



ENSEMBLE, CHANGEONS LA FINANCE



États généraux de la finance responsable et solidaire
Samedi 20 novembre 2010
à l'Espace Jaquotte, Bruxelles

RETROUVEZ
LE PROGRAMME
EN PAGE 12 !

LA FINANCE DANS TOUS SES ÉTATS

Les états généraux de la finance responsable et solidaire veulent dégager des actions concrètes. Ils seront rythmés par des animations visant à faire comprendre aux participants à quoi sert l'argent solidaire, par des réflexions d'experts autour de l'économie et de l'intérêt général, par l'intervention des syndicats et des principaux partis politiques belges et par la présentation d'un manifeste sur la finance solidaire.

CITOYENS EN MOUVEMENT!

Le crédit à visage humain

En 1960, pour la population noire d'Afrique du Sud, la coupe est pleine. Le régime de l'apartheid, centré sur la ségrégation raciale, doit s'arrêter. À Sharpeville, une foule compacte scande des slogans contre le gouvernement. Ils sont entre 3000 et... 20 000! Tous noirs. La police, arrivée d'urgence sur les lieux, abat 69 personnes et en blesse 186. Le monde commence à réaliser qu'il faut remédier à la situation en Afrique du Sud. ⁽¹⁾

Le mouvement anti-apartheid appelle la communauté internationale à retirer ses investissements des entreprises présentes en Afrique du Sud. En Belgique, ce boycott lance la réflexion sur l'usage de l'épargne et la solidarité financière.

La croissance par le social

C'est dans ce contexte qu'en 1984, les associations Justice et Paix et Vivre ensemble créent la coopérative Crédal (pour crédit alternatif). En y plaçant leur argent, les coopérateurs choisissent un rendement moral, social et non financier puisque les intérêts sont faibles, voire nuls. Crédal soutient uniquement, par des prêts à taux très modérés, des initiatives luttant contre l'exclusion sociale (avec priorité à l'emploi) et participe à une société plus solidaire. Elle accorde son premier crédit en 1985.

Ça marche!

Investir ou épargner, emprunter ou simplement être conseillé. L'activité de Crédal est multiple et s'adresse tant aux particuliers, qu'aux indépendants, aux ASBL et aux entreprises. Depuis 2005, Crédal dispose également d'un service répondant aux besoins des femmes entrepreneures.

En 2009, Crédal a octroyé près de 700 crédits. Ses clients représentent 4130 travailleurs et le crédit aux particuliers a permis la création ou l'accès à l'emploi pour 279 personnes!

Vingt-cinq ans après son premier prêt, Crédal, loin de la logique de la croissance par la croissance, est la preuve que l'argent peut servir la société au lieu de la soumettre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes...

1. Lacroix Patricia, Biographie de Crédal, avril 2009, p. 3.

Alternative globale: finance locale

Soutenir des initiatives locales, sensibiliser son entourage ou réapprendre à échanger.

CITOYENS EN MOUVEMENT!

En bref

■ Les groupes locaux FINANcité rassemblent pour une finance saine et solidaire.

ANTOINE AT'OUT

S'inscrire dans un mouvement global, mais réfléchir, interpellier et agir au niveau local, tels sont les enjeux des groupes locaux développés par le Réseau Financement Alternatif. Il s'agit de retrouver un espace commun où le système financier n'est plus subi, mais poli, adapté et forgé en fonction des besoins sociétaux viraux.

Ne pas subir le système financier seul, mais le forger en fonction des besoins de tous.



Pour trouver un groupe local près de chez vous, rendez-vous en page 12! Contact: citoyen@financite.be ou au 02 340 08 63

L'envol des CIGALES

Dès 1983, en France, les CIGALES (Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) apparaissent comme un outil de financement innovateur en vue d'impulser le développement économique local.

En pratique, les CIGALES sont composées de 5 à 20 membres qui rassemblent leur épargne en vue de financer des entreprises et associations locales. La gestion de cette épargne se veut collective et démocratique. Avec cette cagnotte, les CIGALES investissent dans de petites entreprises locales, en création ou encore jeunes, pendant 5 ans (renouvelables), en prenant une participation minoritaire dans leur capital. Les prises de capital vont de 1000 à 10 000 €, la moyenne se situant à 1500 € par entreprise pour un club. Au niveau des associations, l'aide financière peut se faire par un apport avec droit de reprise.

Les critères de choix de l'activité des entreprises ou associations dépendent de la personnalité du groupe.

Mais au-delà de l'aspect financier, les objectifs des CIGALES sont aussi sociaux, culturels, économiques et surtout humains. Elles créent un véritable lien social entre porteurs de projet et investisseurs. Mieux encore, par leur constitution, elles permettent bien souvent de renforcer le lien social au sein d'un quartier ou d'une communauté d'habitants qui décide d'investir et de s'investir dans cette démarche solidaire.

Aujourd'hui, on compte une centaine de CIGALES actives en France. En Belgique, de telles initiatives existent également, sous la forme de groupes d'épargne de proximité.

Retrouvez-les sur www.financite.be, rubrique Membres RFA.

UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

La crise financière, qui est à l'origine des troubles économiques et sociaux que nous connaissons, peut être une formidable opportunité pour la société civile dans son ensemble: celle de replacer la finance comme un outil et non une finalité, au service de la société et non des individualités.

Après le laxisme et la bienveillance avec lesquels les autorités publiques ont répondu aux errements du système financier international, les acteurs du changement social sont en droit et ont même une part d'obligation à réagir et revendiquer une finance socialement responsable et solidaire.

SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

C'est pour cette raison que des citoyens se rassemblent autour de cette question cruciale et que ce mouvement se fédère pour se renforcer, que des initiatives locales sont soutenues afin d'aboutir à des alternatives efficaces et à la mise en place d'un cadre légal adapté.

Dans un monde globalisé, la volonté d'agir au niveau local est essentielle et la finance solidaire y tient un rôle central, car elle permet d'encourager de telles initiatives locales, de soutenir des projets viables, de créer de l'emploi, de renforcer la cohésion entre habitants et de renouveler nos moyens d'échanges. Les monnaies complémentaires, les coopératives citoyennes ou encore les entreprises d'économie sociale sont autant d'exemples encourageants sur cette voie.

Les groupes locaux de citoyens engagés sont présents pour encourager les acteurs innovants en économie sociale, sensibiliser le plus grand nombre aux abus de la finance actuelle, réactiver des mécanismes de solidarité essentiels dans toute société, redonner un sens à l'argent, revendiquer auprès des pouvoirs publics une utilisation socialement responsable des deniers publics, telles sont les grandes lignes d'actions des groupes locaux FINANcité.

Les changements attendus et espérés seront à la mesure des énergies réunies et des initiatives à venir.



Ingrid Flamme, Mons

À terme, qu'espérez-vous de vos actions/activités?

Faire prendre conscience à mes concitoyens du fait qu'ils peuvent redevenir acteurs de leur consommation, que la solidarité ne doit pas être qu'un slogan, et que la manière dont ils utilisent leur argent est leur droit de vote: par là ils peuvent cautionner le système en place, ou travailler à la construction d'un monde meilleur.

La finance solidaire peut permettre de replacer l'humain au centre des échanges commerciaux, place qu'il n'aurait jamais dû perdre. La finance doit être et fut à la base un outil au service des échanges humains: à nous de travailler et de faire en sorte qu'elle le (re) devienne.



Roland Antoine, Virton

Pourquoi s'engager au sein d'un mouvement citoyen en faveur de la finance responsable?

Invités puis décidés à réduire nos diverses consommations, nous dépensons moins d'argent.

Ayant abandonné le «bas de laine», nous plaçons notre argent dans une banque; de celui-ci, quel usage fera-t-elle? Certains grands banquiers, nous l'avons appris, se sont comportés comme des joueurs dans un casino; d'autres ont agi comme des voyous dont on doit craindre qu'ils récidivent.

Oui, après le voir et le juger, un nombre croissant de nos concitoyens est passé à l'agir.



Valérie Cardinal, Mons

Selon vous, est-il possible de concilier finance, rentabilité et solidarité?

Cela devrait être compatible. Même si le système actuel est loin de le laisser penser... Mais une épargne de plus en plus massive dans ce type de produits rentables et solidaires pourrait inverser cette tendance. Il faut sensibiliser ceux et celles qui ne le seraient pas encore à l'impact que peut avoir leur argent et leur faire connaître les alternatives existantes aux produits traditionnels des «grandes» banques.

VBDO: l'exemple néerlandais

En 15 ans, l'Association des investisseurs pour le développement durable, VBDO, est devenue un acteur incontournable de l'action politique et financière aux Pays-Bas.

CITOYENS EN MOUVEMENT!

En bref

■ VBDO parvient à réunir les investisseurs privés et publics sous un même toit.
■ Elle investit exclusivement de façon socialement responsable.

THIBAUT MONNIER

Les Pays-Bas sont une nation épargnante. Mais, pour bon nombre de Néerlandais, épargner n'est pas qu'une question d'argent. C'est aussi une question de morale et de responsabilité.



Quand les démunis décident de leur destin

CITOYENS EN MOUVEMENT!

ANTOINE AT'OUT

Fortaleza, dans le nord-est du Brésil. La favela Palmeiras a été l'objet d'un mouvement de revendications citoyennes aboutissant à la création d'une banque en vue de soutenir l'économie de quartier et de créer des emplois.

Le Conjunto Palmeiras a inventé un nouveau modèle de développement qui réconcilie efficacité des synergies locales, ressources de l'économie mondialisée et éthique solidaire. Retour sur un historique sans précédent.

En 1973, le Conjunto Palmeiras est un no man's land à vingt kilomètres de Fortaleza, dans le nord du Brésil, où la mairie reloge de force les démunis qu'elle expulse du centre-ville pour y construire de grands hôtels touristiques.

Le quartier lutte pour être raccordé à l'eau, à l'électricité et aux transports. Les années

L'ONDE DE CHOC

Le 18 mars 2007, l'émission de télévision «Zembla», diffusée en première partie de soirée sur une chaîne publique hollandaise, déclenche une violente polémique sur les grands fonds de pension aux Pays-Bas. Un reportage y révèle que près de 230 millions d'euros provenant des fonds de pension nationaux ont été investis dans des entreprises américaines fabriquant des bombes à fragmentation et des mines antipersonnel. Un choc pour les Hollandais qui cotisent obligatoirement via ces fonds pour un système de retraite qu'ils pensaient jusque-là irréprochable. Quarante-huit heures après la diffusion de l'émission,

la polémique a pris une telle ampleur que le gouvernement annonce la mise en place d'une politique de gestion plus transparente et fondée sur des critères extrafinanciers plus exigeants⁽¹⁾.

UN TERRAIN PROPICE, MAIS PAS SEULEMENT

C'est dans ce contexte que quatre fonds de pension annoncent qu'ils vont publier la liste de leurs investissements.

VBDO, l'Association des investisseurs pour le développement durable, a une longueur d'avance. Depuis 1995, elle relève le défi de produire du changement en plaçant notamment l'épargne ou les fonds de pension dans des projets à plus-value sociale et environnementale. Aux Pays-Bas, elle seule a réussi à convaincre les investisseurs privés et publics d'investir ensemble dans une économie éthique, respectueuse de l'environnement et des droits sociaux. Et ça marche! De 2006 à 2007, l'investissement socialement responsable (ISR) a augmenté de 816 %, passant de 47 à... 435 milliards d'euros. Pour la même année, alors que la part de marché de l'ISR en Belgique est de 3,41 % par rapport au marché global, la part de marché de l'ISR aux Pays-Bas représente 40 % du marché global⁽²⁾.

Forte de 1000 membres privés et de 45 membres institutionnels (dont des syndicats, des ONG et des institutions financières), VBDO s'assure d'un équilibre des forces qui lui permet d'être écoutée à tous les niveaux politiques et financiers. Et pour cause, VBDO était présente à 59 assemblées générales d'entreprises néerlandaises en 2009 pour y faire valoir des critères de bonne gouvernance et de responsabilité sociale. En Belgique, le Réseau Financement Alternatif rassemble les citoyens qui veulent plus d'éthique et de solidarité dans les rapports à l'argent.

1 Novethic, Marché néerlandais de l'ISR, 26/11/2008, www.novethic.fr

2 Eurosif, European SRI Study 2008, p. 38.



Au gichet de la Banque Palmas.

ment dans le quartier, servent à acheter dans les commerces de proximité.

La Banque Palmas prend un essor considérable lorsqu'en 2005 la Banque populaire du Brésil (BPB) crée par Lula, le président brésilien, lui accorde un portefeuille de crédit de 30 000 reais (environ 13.000 euros). La BPB fait ainsi de la Banque Palmas son «correspondant bancaire» dans les quartiers pauvres où aucune banque classique ne s'installe, faute de rentabilité.

Aujourd'hui, le Conjunto Palmeiras compte plus de 30 000 habitants. La Banque Palmas a un portefeuille de crédit de près de deux millions de reais. Pas moins de 46 banques communautaires ont été créées au Brésil sur son modèle, et 3600 au Venezuela.

Plus d'infos sur www.banquepalmas.fr



Les fonds durables cotés en Bourse

Les entreprises cotées en Bourse tiennent-elles compte de leur impact local, environnemental et sociétal ?

A QUOI SERT MON ARGENT ?



BANQUE ET ASSURANCE,
Service de gestion et produits financiers et d'épargne
Grand-Place, 5
1000 Bruxelles, Belgique

En bref

- Écouter le client et rejeter la corruption sont des étapes indispensables.
- L'investissement durable implique de respecter certains critères.

GEERT HEUNINCK

À première vue, les multinationales cotées en Bourse sont déconnectées du citoyen, à qui elles paraissent inaccessibles. Et pourtant...

UN MODÈLE D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUE

KBC estime que les entreprises doivent s'efforcer de se préoccuper de leurs clients, de leurs fournisseurs, de leurs collaborateurs et des générations futures si elles veulent prétendre assumer leur responsabilité sociétale. Dans le modèle d'évaluation de KBC Groupe, les initiatives locales font l'objet d'une attention particulière. Dans sa rubrique «relations avec les clients et les fournisseurs», KBC étudie l'importance accordée par les entreprises au suivi de leurs relations avec les clients et les fournisseurs. L'entreprise organise-t-elle, par exemple, des enquêtes de satisfaction, tant auprès de ses clients que de ses fournisseurs ?

KBC s'intéresse à l'impact social des produits ou services proposés. KBC Groupe évalue plus de 2000 entreprises sur la base de ces indicateurs de durabilité et se base sur d'informations pour sélectionner des entreprises dans le cadre de ses investissements socialement responsables. KBC rejette ainsi les entreprises suspectées d'être corrompues, les entreprises exploitant des enfants ou discriminant leurs employés.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DES CONSEILS D'ENTREPRISE

L'intérêt croissant pour l'investissement durable réjouit les entreprises cotées en Bourse. Cette tendance soutient le cours de la Bourse et constitue pour l'entreprise un moyen de se distinguer. Les fonds d'actions ISR sont ainsi de plus en plus recherchés et les entreprises



sont de plus en plus nombreuses à s'informer sur les efforts à fournir pour être reconnues comme socialement responsables. Cette évolution positive se fait ressentir également au sein des conseils d'administration.

Mais la communauté locale en profite-t-elle réellement ? Pour le savoir, KBC propose une évaluation en trois points.

En premier lieu, la banque examine les intentions de l'entreprise : suit-elle une stratégie ? A-t-elle des principes régissant sa position par rapport au personnel, aux clients, aux fournisseurs ou à l'environnement ? KBC encourage-t-elle les entreprises à rendre publique leur approche stratégique ?

Ensuite, KBC étudie les structures mises en place : l'entreprise a-t-elle désigné des responsabilités ? Existe-t-il un système managérial ? Des contrôles sont-ils organisés ? Une enquête de satisfaction de la clientèle ou un audit ont-ils été effectués ? La satisfaction de la clientèle a-t-elle un impact sur la rémunération ? L'entreprise travaille-t-elle avec des ONG ?

Enfin, KBC analyse son comportement effectif sur la base de paramètres qualitatifs et quantitatifs. Peu de chiffres fiables sont déjà disponibles. Mais les standards de rapport tels que le GRI ou la nouvelle norme ISO 26 000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises sont très encourageants.

Plus d'informations sur la méthode et les résultats des recherches de KBC sur www.kbcam.be/sri.

Une initiative citoyenne qui en soutient d'autres

L'origine citoyenne et le caractère militant et novateur de Crédal guident encore ses activités aujourd'hui.

A QUOI SERT MON ARGENT ?

En bref

- Des citoyens impliqués dans la coopérative.
- L'exemple du cinéma Nova.

JULIE JANSSENS

Les précurseurs de Crédal se sont insurgés contre l'utilisation peu transparente qui était faite de leur épargne par les institutions bancaires. Après avoir interpellé, puis contesté ces institutions, ils passent à l'action et créent Crédal (pour Crédit alternatif) en 1984.

UNE IMPLICATION CITOYENNE À PLUSIEURS NIVEAUX

Les coopérateurs constituent le premier jalon de cette implication. En plaçant leur argent chez Crédal, ils prennent en main l'usage de leur épargne et favorisent le développement de projets solidaires, humains et respectueux de l'environnement.

L'engagement des volontaires (bénévoles) au sein de Crédal est également essentiel. Ceux-ci interviennent à différents niveaux : conseils d'administration, comités de crédits, accompagnement des entrepreneurs ayant obtenu un microcrédit. Leurs compétences, leurs expériences, leurs qualités sociales et humaines sont indispensables à la bonne marche des activités développées au sein de Crédal.

Enfin, Crédal soutient de nombreuses initiatives citoyennes par le biais de ses crédits, notamment ceux qui sont octroyés aux associations et entreprises d'économie sociale.

LE NOVA, UN PROJET ALTERNATIF ET CITOYEN

Parmi elles, l'ASBL NOVA, qui gère et exploite la salle de cinéma éponyme située en plein centre de Bruxelles. Le Cinéma Nova est une initiative citoyenne gérée par un collectif de bénévoles. Le Nova a été mis en place par un groupe de personnes impliquées dans des initiatives culturelles en marge. Nous voulions créer un lieu permanent de diffusion de films indépendants, intéressants en termes de production et de réalisation et mettre en place une programmation liée au contexte social et politique. Nous essayons d'impliquer le public dans une démarche de réflexion et pas seulement de consommation, explique Gwenaël Breës, l'un des fondateurs. Le projet se concrétise en 1997 autour de l'ouverture, de l'animation et de la programmation d'une ancienne salle de cinéma bruxelloise vouée à l'abandon et à la démolition.

Plus qu'un cinéma, le Nova se veut une maison vivante du film, une plate-forme culturelle et sociale, un lieu vivant de la «culture urbaine».



L'ASBL gère également un foyer-bar au sous-sol du cinéma, où sont organisés des expositions, des ateliers, des concerts, des débats, etc.

Le Nova a obtenu auprès de Crédal deux crédits de trésorerie et un crédit d'investissement pour financer des travaux en vue d'aménager une salle de visionnement, une salle d'archives et une vidéothèque. Nous sommes en recherche constante de cohérence et d'éthique avec tous nos intermédiaires et nos fournisseurs. Nous nous sommes donc tournés assez naturellement vers Crédal pour l'obtention de ces crédits.

Les défis pour le Nova ne manquent pas. Depuis toujours, notre principal défi est de garder notre salle de cinéma. Nous voulons aussi continuer à travailler de manière collective, ce qui n'est pas toujours évident. Enfin, la technologie évolue et il est évident que la façon dont les gens regardent les films change. On ne sait pas où ça va nous mener. Nous, on est toujours là avec nos pellicules, avec l'idée d'une salle où les gens regardent un film ensemble. C'est aussi un défi pour l'avenir de maintenir un espace de rencontre autour du film alors que, de plus en plus, les films sont regardés de manière individuelle.

Le Nova est précurseur en Belgique de par son caractère autogéré, sa large équipe de bénévoles et par sa programmation centrée sur des films rares ou peu montrés. À découvrir absolument !

Plus d'infos sur le Nova :
www.nova-cinema.org – Rue d'Arenberg, 3 à 1000 Bruxelles - 02 511 24 77



CRÉDAL:
Tel: 010 48 33 50
credal@credal.be
www.credal.be

Crédal, l'argent solidaire

Avec les fonds des coopérateurs, Crédal octroie des crédits solidaires à des associations et entreprises d'économie sociale, des microcrédits à des entrepreneurs exclus bancaires et des crédits sociaux accompagnés à des particuliers ayant des revenus modestes.

À côté de cette activité de financement, le groupe Crédal est engagé dans des activités d'accompagnement. D'une part, l'agence-conseil soutient des associations et entreprises d'économie sociale. D'autre part, Affaires de Femmes Femmes d'Affaires (AFFA) a développé une méthode inédite d'accompagnement de femmes qui veulent entreprendre.

Entreprises, droits humains et pauvreté

Consciente de l'interconnexion entre le respect des droits humains et l'exigence de la dignité, Amnesty International mène une campagne mondiale de mobilisation et de responsabilisation des entreprises.

A QUOI SERT MON ARGENT ?

En bref

- La responsabilité juridique des entreprises est un enjeu mondial de lutte contre la pauvreté.
- Le Nigeria: un combat parmi d'autres.

FRANÇOISE GUILLITTE

Trop souvent, des atteintes aux droits humains impliquant des entreprises sont perpétrées en toute impunité. La nature transnationale de ces puissantes entreprises et la complexité juridique de leur fonctionnement posent de multiples problèmes quant à l'obligation de rendre des comptes.

LA MALÉDICTION DES RESSOURCES

Au Nigeria, le delta du Niger abrite d'importants gisements de pétrole qui ont généré des milliards de dollars de revenus. Pourtant, la majorité des 30 millions d'habitants du delta vivent dans une extrême pauvreté.

L'industrie pétrolière du delta du Niger, dont les grands exploitants sont Shell et Chevron, n'a apporté que peu de bénéfices à la région et a plongé de nombreuses personnes encore plus profondément dans la pauvreté. Les violations des droits humains liées à l'extraction de pétrole, très répandues, ont dégradé les moyens de subsistance traditionnels, pollué l'environnement, affecté la santé des populations et favorisé les conflits.

Dans les villages, les militants qui protestent sont réprimés avec violence. Par exemple, en mai 1998, quelque 120 jeunes de l'ethnie ilaje ont occupé une plate-forme pétrolière de Chevron Pa-



rabe pour exiger une indemnisation financière et d'autres réparations pour les dommages environnementaux causés dans les sources d'eau et les zones de pêche. Chevron a demandé l'aide des forces de sécurité, et, trois jours après le début de la manifestation, le chef de la sécurité de la société a acheminé en hélicoptères la police et les officiers de la marine sur la plate-forme. Les forces de sécurité ont abattu deux manifestants, Aroleka Irowainu et Jola Ogungbeje, et en ont blessé plusieurs autres.

Les compagnies pétrolières ont bafoué les droits humains des habitants et ils se sont vu plusieurs fois refuser l'accès à la justice car le gouvernement n'obligeait pas les entreprises à rendre des comptes.

DES COMPTES À RENDRE

Le principe du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause est une première étape. Il est établi dans la Conven-

tion relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail et dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il requiert la participation des peuples autochtones à toutes les étapes de la prise de décision, de l'organisation, de l'application et de l'évaluation de toute activité qui touche à leurs droits et intérêts.

La recherche du profit ne doit pas se faire aux dépens des droits humains. Grâce aux experts de terrain, à la collaboration de la société civile locale, à la récolte d'informations, Amnesty International fait pression sur les entreprises irresponsables et exige que des dispositifs d'enquête, de sanction et de réparation soient mis en place.

Amnesty International peut réaliser ses campagnes en partie grâce à l'épargne solidaire. En investissant dans un produit solidaire, la banque reverse une commission à l'association de votre choix. Aperçu des produits solidaires en page 15.



AMNESTY INTERNATIONAL
Rue Berckmans, 9
1060 Bruxelles
Belgique
www.amnestyinternational.be



L'argent n'a pas d'odeur, nous avons des valeurs. **Financité**

Financité Le Réseau Financement Alternatif vous intéresse ? Devenez membre !



Agir

1001 façons de découvrir ou promouvoir la finance solidaire !

Rejoignez-nous aux états généraux !

Une journée pleine de surprises et d'animations qui sera l'occasion pour tous de découvrir la finance responsable et solidaire dans son ancrage réel.

PROGRAMME

9.00 à 11.00:
Petits déjeuners Oxfam.

Cette année, les **PETITS DÉJEUNERS OXFAM** sensibiliseront le public au goût amer que peut avoir le chocolat pour les enfants qui le produisent et l'importance de pouvoir proposer un commerce équitable, accro aux droits des enfants.

Infos et coordonnées des lieux de petits déjeuners à partir du 15 octobre sur www.omdm.be/petitsdejeuners et au 010 43 79 50.



10.00 à 13.00: À QUOI ÇA SERT, L'ARGENT SOLIDAIRE ?

Des stands et des animations pour découvrir le caractère concret de la finance éthique et solidaire.

Quelques exemples:

→ Venez découvrir les imbroglios du monde financier en jouant au Jeu de la ficelle.

→ Faites la connaissance des groupes locaux FINANCité (groupes d'action autour de la finance solidaire) et peut-être y prendrez-vous goût ?

→ Découvrez des initiatives économiques et alternatives (SEL, monnaie complémentaire, groupe d'épargne de proximité...). Il y en a peut-être une à côté de chez vous !

→ Venez à la rencontre des acteurs et des bénéficiaires de la finance solidaire (Oikocredit, Surdimobil, Renovassistance...)

12.00 à 14.00: Moment gourmand.

14.00 à 15.30: LES ENJEUX DE LA FINANCE SOLIDAIRE POUR LES ANNÉES À VENIR.

Après-midi animé par
JEAN-JACQUES JESPERS

Licencié en journalisme et communication et docteur en droit, présentateur du journal télévisé de la RTBF pendant 9 ans, président du département des Sciences de l'information et de la communication de l'Université libre de Bruxelles, Jean-Jacques Jaspers est également l'auteur de nombreux articles sur les médias et d'ouvrages pratiques sur le journalisme audiovisuel ou la déontologie...

RICCARDO PETRELLA: La finance et les biens et services communs.

Docteur en sciences politiques et sociales (spécialisation en économie politique) de l'Université de Florence, en Italie, Riccardo Petrella est professeur à l'Académie d'architecture de l'Université suisse italienne, où il enseigne « l'écologie humaine », et professeur émérite de l'Université catholique de Louvain en Belgique. En 1991, il a fondé le groupe de Lisbonne composé de membres universitaires, dirigeants d'entreprises, journalistes et responsables culturels, pour promouvoir des analyses critiques des formes actuelles de la mondialisation. En 1997, il a fondé le Comité international pour le contrat mondial de l'eau, présidé par Mario Soares. Il est également l'initiateur de l'Université du Bien commun.

ÉRIC DE KEULENEER: Quelle finance pour servir l'intérêt général ?

Éric De Keuleneer est professeur à la Solvay Brussels School of Economics où il enseigne notamment la régulation des marchés et des entreprises en Europe. Il est également administrateur délégué de l'Office central de crédit hypothécaire (aujourd'hui CRE-DIBE SA).

15.30 à 16.00: Pause.

16.00 à 17.30: LE MANIFESTE DE LA FINANCE SOLIDAIRE.

Des ateliers organisés en 2009 est né un manifeste reprenant les grandes orientations de la finance solidaire.

→ Présentation du manifeste.

→ Grand débat avec les présidents ou les représentants des 4 grands partis francophones et du monde syndical: Didier Reynders (MR), Georges Gilkinet (Ecolo), Ahmed Laaouej (PS - Institut Emile Vandervelde), Thierry Bodson (FGTB)

17.30-18.00:
Clôture et remise du prix Solidarité.

Événement gratuit mais inscription obligatoire au 02 340 08 65 ou à info@financite.be



Retrouvez l'appel de Jean-Jacques Jaspers.



CONCOURS D'ARTISTE

Les états généraux seront également l'occasion pour les artistes d'apporter un point de vue différent sur la finance responsable et solidaire et d'exprimer leur créativité autour du thème « Finance et citoyenneté ». Règlement et inscription sur www.financite.be
Prix : 2500 euros.



Opération Autre Pack

Dès le mois d'octobre, les étudiants verront débarquer sur leur campus le nouveau « l'Autre Pack ». Ce sac, vendu pour 1 euro symbolique, contient une foule de produits de consommation responsable ainsi qu'un bottin répertoriant une multitude de bonnes adresses dans le domaine de la consommation durable. Allant du produit alimentaire au magazine d'information, la gamme proposée par le mouvement étudiant « L'autre Pack » se veut tant matérielle qu'immatérielle. Avec cette action annuelle, les porteurs du projet veulent interpeller les étudiants dans leur quotidien pour les inciter à se poser des questions. Une initiative de plus qui témoigne de l'intérêt grandissant de jeune public à l'égard des modes de consommation plus responsable.

www.lautrepack.be

Devenez membre du Réseau Financement Alternatif !

7 BONNES RAISONS DE DEVENIR MEMBRE

- Vous soutenez un groupe local FINANCité: 15 € de votre cotisation lui sont directement versés;
- Vous recevez gratuitement le FINANCité Magazine chez vous;
- Vous recevez gratuitement le nouveau Guide 2010 des placements solidaires, publié aux éditions Alternatives Economiques (à venir chercher lors des états généraux de la finance responsable et solidaire).
- Vous recevez gratuitement le FINANCité Hebdo (les news du Réseau);
- Vous recevez 10 % de réduction sur les services et publications du Réseau;
- Vous avez accès à tous les documents de la bibliothèque du Réseau Financement Alternatif;
- Vous participez aux assemblées générales du Réseau où vous exercez votre droit de vote sur toutes les décisions concernant le Réseau;

Être membre du Réseau Financement Alternatif, c'est agir au quotidien pour une finance responsable et solidaire. C'est l'occasion de donner un visage humain à l'argent.

Adhésion et cotisation

La cotisation est fixée à 25 € ou 50 € par an, suivant la formule choisie:

→ la formule à 25 € comprend

l'abonnement au FINANCité Magazine;

→ la formule à 50 € comprend l'abonnement au FINANCité Magazine et au Cahier FINANCité (réduction de 10 € sur l'abonnement annuel).

Verser le montant adéquat sur le compte 001-1010631-64 avec la mention 'membre RFA' et bénéficier de tous ces avantages !



Midis formations à la finance responsable et solidaire

Profitez de votre heure de table pour vous informer sur un sujet particulier de la finance responsable et solidaire.

Lundi 20 septembre: rapport ISR 2009.

Comme chaque année, le Réseau Financement Alternatif publie une cartographie quantitative et qualitative de l'investissement socialement responsable en Belgique.

Lundi 18 octobre: la micro-épargne, module 1. Comprendre les mécanismes d'incitation à l'épargne à travers les outils développées par la thérapie brève.

Lundi 22 novembre: la micro-épargne, module 2. Les projets de micro-épargne à l'étranger et en Belgique.

Les formations ont lieu de 12h30 à 14h à l'adresse bruxelloise du Réseau (chaussée d'Alseberg n°303-309 à 1190 Bruxelles). La participation à ces ateliers est gratuite, mais l'inscription est vivement recommandée. Venez partager votre sandwich avec nous, les boissons sont offertes.

Pour vous inscrire, téléphonez au 02 340 08 60 ou envoyez un courriel à info@rfa.be.

Les groupes locaux FINANCité

Vous avez envie d'investir ou de vous investir dans la finance responsable et solidaire? N'hésitez pas à rejoindre un groupe local FINANCité existant ou créez-en un dans votre région avec notre soutien.

Découvrez d'autres façons de faire de la finance et rencontrez d'autres personnes qui elles aussi s'engagent dans une finance éthique et solidaire.

Les groupes déjà formés et dont les activités ont débutées:

- Financ'éthique Mons
- FINANCité Lorraine (Virton)
- Bruxelles Club Invest éthique

En cours - en projet: les groupes qui sont actuellement en train de se former ou en projet

- Ixelles
- Laeken
- Ottignies - Louvain-La-Neuve
- Marche
- Liège
- Namur
- Bertrix-Libramont

Pour de plus amples informations, merci d'écrire à citoyen@financite.be ou de téléphoner au 02 340 08 63



Vous aussi...

DISTRIBUEZ LE FINANCité MAGAZINE AUTOUR DE VOUS !

Vous voulez tenir votre entourage informé de l'actualité de la finance responsable et solidaire ?

À partir d'une diffusion de 25 exemplaires, nous vous fournissons gratuitement. Contactez-nous au 02 340 08 60 ou via info@financite.be. N'hésitez pas à nous proposer d'autres façons de faire passer le message : organisation d'une conférence sur la finance éthique et solidaire dans votre commune, lien depuis votre site Internet, etc.

OFFREZ DES CHÈQUES-ÉPARGNE FINANCITÉ.



Ceux qui les reçoivent peuvent les échanger contre un investissement solidaire, soit sur un compte d'épargne, soit dans des actions solidaires. Une manière originale, immatérielle et solidaire de faire plaisir. Pour vous procurer un ou plusieurs chèques FINANCité, rendez-vous à la rubrique catalogue sur www.financite.be ou téléphonez-nous au 02 340 08 60. Choisissez la quantité souhaitée et le Réseau Financement Alternatif vous enverra votre commande dès réception du paiement sur le compte 001-1010631-64.

FAITES UN DON !

Pour développer ses activités, le Réseau Financement Alternatif, éditeur de FINANCité, a besoin de vous !

Concrètement, votre aide permettra au Réseau Financement Alternatif de soutenir des groupes locaux de citoyens souhaitant mieux se former aux pratiques financières solidaires et monter des projets innovants : coopératives d'activités économiques à finalité sociale, lutte contre le surendettement, monnaies complémentaires...

N'attendez plus ! Vous pouvez dès maintenant verser un don sur le compte 000-1341649-42 avec la mention « don ». À partir de 30 € par année civile, vous recevrez une attestation fiscale. Vous avez peur d'oublier ? Optez pour l'ordre permanent.

OFFREZ UN AN D'ABONNEMENT AU FINANCITÉ MAGAZINE !

Abonnez une personne de votre entourage : elle recevra chaque trimestre dans sa boîte aux lettres son précieux magazine ; elle sera informée des dernières nouvelles sur la finance éthique et solidaire ; vous contribuerez ainsi à mieux faire connaître ce domaine d'action.

Pour abonner un de vos proches, il vous suffit de verser 10 € (avec la mention Cadeau Abonnement FINANCité + le nom de la personne) sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif. Envoyez-nous par courriel ou par courrier postal une confirmation de l'adresse postale du ou des destinataires(s) à : info@financite.be ou au Réseau Financement Alternatif, chaussée d'Alseberg, 303-309, 1190 Forest.



La fin des paradis fiscaux ?

L'évasion fiscale (ou l'optimisation, c'est selon) s'élève au niveau mondial à plusieurs centaines de milliards de dollars. Des sommes astronomiques que les États, affaiblis au lendemain de la crise, aimeraient bien récupérer, d'autant que les paradis fiscaux ont contribué à cette crise.

En bref

- Les paradis fiscaux participent à l'évasion fiscale.
- À la suite de la crise de 2008, il a été question de les supprimer. Plus facile à dire qu'à faire!

LAURENCE ROLAND

En mai dernier, un sondage commandité par De Standaard indiquait que 20 % des Belges estiment que la fraude n'est pas un problème. Un Belge sur cinq est donc prêt à ne pas déclarer une partie de ses revenus à l'administration fiscale, ce qui bien sûr est illégal! Cela peut aller des travaux d'entretien de sa maison, payés de main à la main, jusqu'à toucher des intérêts d'argent placé au nez et à la barbe du fisc belge, comme les dizaines de Belges qui, avant l'amnistie fiscale, se rendaient chaque année au Luxembourg à cette fin.

LÉGAL, MAIS PAS ÉTHIQUE

À côté de la fraude, il y a l'évasion fiscale à travers laquelle des personnes extrêmement riches ou des entreprises déclarent leurs revenus dans un pays (un paradis fiscal) où l'ac-

tivité n'a pas eu lieu et, qui plus est, où le taux d'imposition est faible ou nul. Pour les artisans de ces constructions financières hautement techniques, il s'agit, non pas de fraude, mais de faire jouer la concurrence fiscale au niveau mondial. Au sens strict, cette pratique est légale, la législation de ces pays la permettant. Mais elle crée un manque à gagner gigantesque pour les pays où l'activité est effectuée. Les paradis fiscaux profitent à une minorité de personnes riches au détriment de la majorité qui paie ses impôts et supporte les coûts collectifs de son pays.

Les paradis fiscaux participent également à l'instabilité financière lorsque, par exemple, une banque ou un *hedge fund*⁽¹⁾ décide d'y loger des produits financiers hautement risqués qui échappent au contrôle des pays où ils sont actifs. À la suite de la crise des subprimes de 2008, les banques ont été priées d'épurer leurs actifs et de se débarrasser de toutes les créances nocives. Northern Rock a été nationalisée pour éviter la faillite, mais, bien vite, le gouvernement britannique s'est rendu compte que l'essentiel des créances de la banque était détenu par une société-écran de Jersey, sans aucun lien juridique avec Northern Rock! L'objectif de ces délocalisations est donc d'échapper au fisc de son pays pour payer le moins d'impôts possible (voire pas du tout!), mais également de se soustraire à la justice et au contrôle de ses activités dans son pays d'origine.

QUELQUES CHIFFRES

On estime que 10.000 milliards de dollars d'actifs financiers seraient détenus et gérés via des paradis fiscaux (alors que le PIB mondial, à titre de comparaison, s'élève à 71.000 milliards de dollars) et que 50 % des flux financiers mondiaux transiteraient par des paradis fiscaux⁽²⁾. D'autres sources⁽³⁾ affirment que, chaque année, ce sont entre 600 et 800 milliards d'euros qui échappent aux pays en développement, dont une partie à cause de la fraude et de l'évasion fiscale des entreprises multinationales.

Si l'on peut comprendre aisément l'intérêt d'une entreprise à créer de tels montages financiers, on peut aussi comprendre celui des États à créer de tels paradis pour l'argent ou les emplois que cela génère. La Grèce, qui emploie des milliers de personnes dans le secteur de la marine, ne taxe aucunement les armateurs. Le Luxembourg pense probablement quant à lui à préserver les emplois de son secteur bancaire.

Car le Luxembourg – tout comme la Belgique jusque récemment – est considéré par l'OCDE⁽⁴⁾ comme un paradis fiscal, au même titre que les Îles Caïman ou le Panama! Cette organisation internationale juge un pays au regard de trois critères: des impôts sur les revenus, les bénéfices ou le patrimoine insignifiants ou inexistant; l'application stricte du secret bancaire; une coopération judiciaire et fiscale avec les autres États faible. Au-delà de la fiscalité avantageuse de ces pays, c'est leur non-coopération avec les administrations fiscales d'autres pays qui est jugée problématique.

PLUS JAMAIS ÇA !

Secoués par la crise de 2008, plusieurs États, dont la France et l'Allemagne, avaient montré leur volonté forte d'en finir avec les paradis fiscaux. L'OCDE a donc été chargée de fournir une liste de ces paradis. La liste comprend trois parties. Une première (noire) pour les pays ne voulant pas coopérer avec le fisc étranger, une seconde (grise) pour les pays s'étant engagés oralement au moins à coopérer et, enfin, une blanche pour les pays coopératifs⁽⁵⁾. Quatre pays seulement (le Costa Rica, le territoire malaisien de Labuan, les Philippines et l'Uruguay) se sont retrouvés sur la liste noire. Au bout de quatre jours, plus aucun pays n'y figurait – tous ayant promis de coopérer. L'ère du secret bancaire est révolue! D'un côté, ceci montre que le fait de pointer du doigt un certain nombre de pays pour leur non-coopération et de les menacer de sanctions a fait évoluer les mentalités et a incité ces pays au changement. D'un autre côté, on peut s'étonner de la facilité avec laquelle il a été possible de passer d'une liste à l'autre.⁽⁶⁾

L'ÈRE DU SECRET BANCAIRE EST-ELLE RÉVOLUE ?⁽⁷⁾

Identifier les paradis fiscaux et demander à leurs autorités de collaborer avec les instances fiscales des autres pays est un des moyens d'éradiquer l'évasion fiscale. Mais, on le voit, la construction d'une telle liste est compliquée et demande de la part des organismes qui la créent une impartialité totale, dénuée de tout conflit d'intérêts. Il conviendrait aussi de sanctionner les comptables et les juristes qui permettent l'élaboration de tels montages financiers. Enfin, il s'agirait aussi de sanctionner les fraudeurs, mais, là encore, même si un certain nombre de pays ont accepté de collaborer en fournissant les informations demandées par les administrations fiscales d'autres pays, il subsiste d'importantes difficultés pratiques. D'une part, les pays coopérants ne sont pas toujours à même de fournir l'information demandée et, d'autre part, l'administration fiscale du pays concerné est souvent dans l'incapacité de demander une information précise sur une situation qu'a priori elle ignore, puisqu'elle est précisément censée être secrète! D'autant que le pays demandeur ne peut réclamer d'informations qu'en cas de preuve d'évasion fiscale et non en cas de simple doute. L'ère du secret bancaire a donc encore vraisemblablement de beaux jours devant elle!

1. Les hedge funds ou fonds spéculatifs. Les paradis fiscaux sont leurs terres d'accueil de prédilection.
2. www.lafinancepourtous.com
3. Think tank américain Global Financial Integrity, décembre 2008.
4. Organisation de coopération et de développement économiques. Elle est composée de 34 pays membres et publie des études économiques et des statistiques sur ses pays membres.
5. Pour figurer sur cette liste, il faut avoir signé des traités de coopération avec au moins douze autres pays.
6. Pour l'analyse des critères et les répercussions pour les pays en question, voir le rapport du CCFD-Terre Solidaire Paradis fiscaux, Bilan du G20 en 12 questions, avril 2010 (http://ccfd-terresolidaire.org/e_upload/pdf/ccfd-rapport-paradis-fiscaux.pdf)
7. Communiqué final du G20 de Londres, le 2 avril 2009.



Épargnez malin

Aperçu des produits financiers solidaires en Belgique

Pratiquement tous les Belges possèdent un compte d'épargne sur lequel ils déposent (une partie de) leurs économies en attendant d'en avoir besoin. Avec cet argent placé, ils perçoivent 1, 2, voire 3 % d'intérêts annuels. D'autres investissent une partie de leur argent dans des fonds de placement ou directement dans des entreprises. Pourquoi ne pas faire de même mais en donnant à votre argent une utilité sociale? Vous permettrez ainsi à des associations ou des entreprises avec une plus-value sociale évidente de développer leurs activités.

Placer ou investir solidaire, c'est investir utile pour l'homme et la planète. Tous les produits financiers éthiques et solidaires en ligne sur www.financite.be, onglet « L'épargne éthique »

INVESTISSEMENT COLLECTIF: LA TOTALITÉ DU MONTANT QUE VOUS PLACEZ DANS LA COOPÉRATIVE OU L'ORGANISME SERA RÉINVESTIE DANS DES ENTREPRISES OU DES ORGANISATIONS NON COTÉES EN BOURSE ET APPARTENANT AU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

PRODUIT	ORGANISME FINANCIER	DANS QUOI EST RÉINVESTI VOTRE ARGENT ?	RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE
Epargne de proximité	L'AUBE, LA BOUÉE, LES ECUS BALADEURS, LA FOURMI SOLIDAIRE, LE PIVOT	Dans des projets locaux solidaires (belges) actifs dans l'économie sociale, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la santé et la culture.	INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: Pas de rémunération de l'épargne
Part de coopérateur Alterfin	ALTERFIN	Dans des institutions de microfinance et des associations de petits producteurs liés au commerce équitable dans le Sud (Amérique latine, Afrique et Asie).	INV.MIN.: 62,5 € - RENDEMENT: 4 % (en 2009)
Parts de coopérateur Crédal	CRÉDAL	Dans des projets ou entreprises belges d'économie sociale ou actives dans la lutte contre l'exclusion.	INV.MIN.: 10, 100 ou 500 € selon la formule - RENDEMENT: Pas de rémunération du capital ou couverture du taux d'inflation selon la formule
Parts de coopérateur Incofin	INCOFIN	Dans des petites entreprises dans les pays en développement et en transition via des institutions de microfinance durables (Amérique latine, Afrique, Asie et Europe de l'Est).	INV.MIN.: 130,20 € - RENDEMENT: 2 % (en 2009)
Parts de coopérateur Oikocredit-be	OIKOCREDIT-BE	Dans des projets solidaires dans les pays en voie de développement.	INV.MIN.: 250 € - RENDEMENT: 2 % (en 2009)

INVESTISSEMENT DIRECT: LA TOTALITÉ DU MONTANT QUE VOUS PLACEZ EST DIRECTEMENT INVESTIE DANS L'ORGANISME QUE VOUS AVEZ CHOISI.

Parts de coopérateur Les Tournières	LES TOURNIÈRES	Dans la société coopérative Les Tournières qui réhabilite des bâtiments dans la région de Liège pour en faire des habitations sociales ou les louer à des associations.	INV.MIN.: 250 € - RENDEMENT: Pas de rémunération du capital
Certificats d'action de la banque Triodos	BANQUE TRIODOS	Directement dans le capital de la banque Triodos.	INV.MIN.: Pas de montant minimum RENDEMENT: à titre indicatif, dividende 2009: 1,95 € par certificat (au 25/08/10, valeur intrinsèque par certificat: 71 €)
Parts de coopérateur Espace Kegelman	ESPACE KEGELMAN	Dans la société coopérative Espace Kegelman qui s'occupe de l'éco- et la biorénovation d'un bâtiment à Namur destiné à héberger des associations.	INV.MIN.: 50 € - RENDEMENT: 2 %
Obligations	OXFAM-SOLIDARITÉ	Directement dans l'asbl Oxfam-Solidarité pour la réduction de sa dette.	INV.MIN.: 500 € - RENDEMENT: 0 ou 3 %, selon la formule
Emissions zéro	VENT D'HOUEY	Dans la société coopérative Emissions zéro pour la construction de deux parcs éoliens.	INV.MIN.: 260 € - RENDEMENT: 3 % annuel + chaque électricité (bon à valoir auprès de votre fournisseur d'électricité verte)

COMPTE D'ÉPARGNE OU À TERME: UNE PARTIE OU LA TOTALITÉ DE L'ÉPARGNE COLLECTÉE EST INVESTIE PAR LA BANQUE DANS DES ACTIVITÉS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.

PRODUIT	ORGANISME FINANCIER	A QUOI SERVIRA VOTRE ARGENT ?	PARTAGE SOLIDAIRE	RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE
Epargne Cigale	BNP PARIBAS FORTIS	25 % de l'épargne collectée sont investis par la banque dans des projets ou organisations non cotés en Bourse qui innovent sur le plan social et/ou qui mènent une politique sociale positive et/ou qui mènent une politique de gestion écologique intégrale et/ou qui présentent une offre de produits qui se distinguent sur le plan social ou écologique. Le reste (75 %) est investi dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du RFA ⁽¹⁾ . Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association ⁽²⁾ .	INV.MIN.: pas de montant minimum - RENDEMENT: 1 % (taux de base) + 0,25 % (fidélité) ⁽³⁾
Compte Epargne Triodos (compte épargne, compte épargne Plus, compte épargne Junior, compte à terme)	BANQUE TRIODOS	L'épargne collectée est investie dans la nature et l'environnement (40 %), dans l'économie sociale (23 %), dans la culture et le non-marchand (35 %), et dans d'autres secteurs durables (2 %).	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix (et, uniquement pour le compte d'épargne Junior, Triodos cède en plus 10 € à Plan Belgique asbl). En outre, vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association de votre choix.	INV.MIN.: pas de montant minimum (sauf pour le compte Epargne Plus: 3 500 € et pour le compte à terme: 2 500 €) RENDEMENT ⁽³⁾ : Compte d'épargne: 1,00 % (taux de base) + 0,25 % (fidélité) - compte d'épargne Plus: 0,75 à 1,15 % (suivant l'encours) + 0,25 % (fidélité) - compte d'épargne à terme: 1,00 à 2,90 % (suivant la durée) - compte d'épargne Junior: 1,00 % (taux de base) + 0,50 % (fidélité)

FONDS DE PLACEMENT: L'ÉPARGNE COLLECTÉE EST INVESTIE PAR LA BANQUE DANS DES ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE SOCIALEMENT RESPONSABLES. ⁽⁵⁾

AlterVision Balance Europe	BNP PARIBAS FORTIS	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du RFA.	RISQUE: 3 (50 % actions - 50 % obligations) - INV.MIN.: +/- 330 €
AlterVision Croix-Rouge			La banque cède une partie de ses bénéfices à la Croix-Rouge; Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à la Croix-Rouge.	RISQUE: 2 (75 % obligations- 25 % actions) - INV.MIN.: +/- 1.430€
Evangelion			La banque cède une partie de ses bénéfices à la Fondation Saint-Paul (formation à l'Évangile et soutien aux médias chrétiens)	RISQUE: 1 (20 % actions, 70 % obligations, 10 % instruments du marché monétaire libellé en €) - INV.MIN.: +/- 275 €
Triodos Values Bond Fund	BANQUE TRIODOS	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...	RISQUE: 1 (100 % obligations) INV.MIN.: 250 €
Triodos Values Equity Fund		Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.		RISQUE: 3 (100 % actions) INV.MIN.: 250 €
Triodos Values Pioneer Fund		Dans des petites et moyennes entreprises cotées en Bourse (principalement dans les domaines des technologies environnementales, des énergies durables et des technologies médicales).		RISQUE: 6 INV.MIN.: +/- 250 €

PRODUITS D'ASSURANCE: L'ÉPARGNE COLLECTÉE EST INVESTIE PAR LA BANQUE DANS DES ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE SOCIALEMENT RESPONSABLES. ⁽⁵⁾

Boost Ethico	ETHIAS ASSURANCES	Dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association, membre du Réseau Financement Alternatif ⁽¹⁾ et ⁽²⁾	RISQUE: 4 (actions, obligations) - INV.MIN.: +/- 120 €
--------------	-------------------	--	---	--

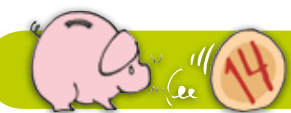
(1): voir la liste complète des associations membres du RFA sur www.financite.be (rubrique Rechercher / membres RFA).

(2): les associations du Réseau Financement Alternatif sont actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud...

(3): taux au 15/08/2010

(4): il existe d'autres coopératives qui émettent des parts de coopérateurs mais la loi exige qu'elles soient agréées par le Conseil national de la coopération pour qu'un appel public à l'épargne soit autorisé.

(5): le niveau de risque évoqué peut varier de 0 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé), suivant la méthode prônée par la CBFA, cf. www.cbfa.be/fr/publications/stu/pdf/study21.pdf



Investisseur solidaire? Dites-le à vos amis!

Financité

Financité

Besoin de plus d'infos? Consultez www.financite.be



Politique de l'association

Jean-Louis Laville est sociologue et économiste. Dans son dernier ouvrage, *Politique de l'association*, il revient sur l'urgence de prendre en compte les initiatives citoyennes pour démocratiser l'économie.

Jean-Louis Laville

En bref

- La politique ne doit pas être esclave de l'économie.
- Le changement social doit s'effectuer en concertation avec la société civile.

Propos recueillis par THIBAUT MONNIER

FINANcité : Jean-Louis Laville, quel est le mobile de votre livre ?

Nous sommes trop nombreux à croire que notre liberté s'arrête là où celle de l'État et celle du marché commencent. Or, la crise que nous traversons démontre qu'aborder les problèmes exclusivement à travers ces deux acteurs mène à l'impasse. Il existe un troisième pilier : celui de l'associationnisme.

Qu'est ce que l'associationnisme apporte de plus que l'État et le marché ?

Tout d'abord, le fait de s'associer implique l'envie d'agir ensemble et librement. Ensuite, l'action se base sur une égalité de principes entre les individus. On sort donc des relations de domination inévitables au sein des institutions étatiques. Enfin, l'association suppose qu'on rompe avec l'utilitarisme généralisé, dans lequel nous enferme le marché, pour enfin se soucier du bien commun, fruit de la collectivité.

Que reprochez-vous à l'économie dominante ?

De nous imposer un discours unique. Le gros problème aujourd'hui est que la politique ne fait plus qu'avaliser les choix économiques. L'économie repose jusqu'ici sur un calcul pu-

rement égoïste : plus d'argent en moins de temps et pour le moins de monde possible. Problème d'autant plus grave pour les jeunes générations qui se retrouvent dans une situation intenable. Comment avoir confiance dans un système où les seules perspectives sont le chômage et la détérioration des conditions de vie ?

Est-ce là qu'intervient l'économie solidaire ?

Absolument. L'économie solidaire considère la finance et l'économie selon les besoins de l'individu et de la société en même temps. C'est cette tournure que doit prendre l'économie si elle ne veut pas foncer droit dans le mur.

Comment aboutir à un tel résultat ?

Les initiatives ne peuvent pas aboutir efficacement si elles ne sont pas articulées avec des politiques publiques. Il ne s'agit donc pas d'agir en solitaire, mais de trouver de nouvelles alliances avec les pouvoirs publics. C'est la clé pour une évolution positive.

Avez-vous des exemples ?

C'est ce qui est en train de se jouer en Amérique du Sud où des pays comme le Brésil ou la Bolivie développent des politiques d'économie solidaire. C'est encore le cas en Équateur qui a récemment inscrit l'économie solidaire au sein de sa Constitution. Ces politiques sont issues d'une économie de survie de la part des populations défavorisées. Cette économie populaire a fini par s'organiser, et à retenir l'attention des pouvoirs publics. Chez nous, on commence progressivement à retrouver, derrière l'anonymat du choix économique, la réalité des personnes qui y contribuent avec le développement des circuits courts, des monnaies sociales, du commerce équitable.

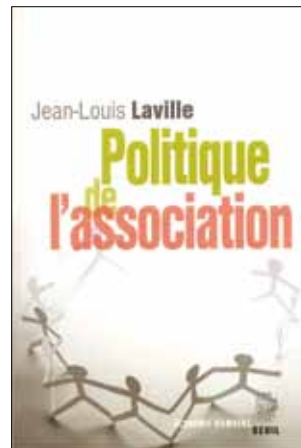
Vous écrivez que la consolidation de la démocratie ne saurait être trouvée dans des aménagements mineurs. Une révolution est-elle nécessaire pour rendre à la démocratie sa priorité sur l'économie ?

Ce que je veux dire c'est qu'on n'arrivera pas à trouver une solution à travers ce que l'on met en avant aujourd'hui, c'est-à-dire la moralisation du capitalisme. Ce mode de fonctionnement économique est fondamentalement antisocial depuis les années 80. Vouloir le moraliser est un aménagement mineur. De la même façon, on ne peut pas s'en sortir en reprenant les politiques keynésiennes reposant sur l'alliance entre le marché et l'État. Le but est que le capitalisme soit soumis à des règles qui émanent de décisions collectives. Ce qui amène à de nouvelles complémentarités entre les pouvoirs publics et la société civile.

Il s'agit d'introduire des pratiques différentes qui intègrent les débats politiques pour que progressivement soient imposées des réformes de fond.

La richesse se trouve aujourd'hui dans la multitude des propositions de la société civile.

Laville Jean-Louis,
Politique de l'Association,
aux éditions du Seuil,
janvier 2010.



Actuellement, l'économie est contradictoire avec la démocratie. Il faut sortir de là.

Le débat n'est plus celui de réforme ou révolution. Le rapport au changement social est plus pragmatique. Il ne doit plus être amené par une avant-garde éclairée, mais doit être pris en

main par la société et discuté par les pouvoirs publics. C'est ça la clé pour un changement qui aille dans le sens de l'approfondissement de la démocratie et non pas de sa remise en cause.

Selon vous, le discours éthique du capitalisme marchand n'est pas, comme beaucoup le pensent, une réaction aux protestations de la société civile. D'où vient-il dans ce cas ?

Le capitalisme marchand ne peut se passer de légitimité. D'où le recours à un discours éthique.

Si on observe la genèse de la responsabilité sociale des entreprises, on se rend compte que les grandes entreprises ont progressivement imposé leur définition de l'éthique pour délégitimer tout ce qui est de l'ordre de l'action publique. C'est ce qui s'est passé dans les années 70 avec les gouvernements Thatcher et Reagan qui ont voulu remplacer l'intervention publique par l'autorégulation des entreprises, leur laissant la liberté de dire ce qu'est l'éthique et ce qu'elle n'est pas. L'entreprise apparaît ainsi comme la solution aux problèmes de société. C'est ce même argumentaire qui a donné naissance au monétarisme et au néolibéralisme.

Comment pensez-vous réintégrer l'éthique dans le processus de démocratisation de l'économie ?

L'éthique doit être subordonnée à la loi et ne doit pas la remplacer. Le monde de la grande entreprise telle qu'il est aujourd'hui vide l'action éthique de ses garanties législatives. Or, pour protéger les faibles des forts, la loi a toujours mieux valu que la philanthropie qui les enferme dans la dépendance. Cette philanthropie est dangereuse, car elle repose sur une inégalité entre celui qui donne et celui qui reçoit, offrant une position de supériorité à celui qui donne, c'est-à-dire à l'entreprise. L'éthique ne doit pas être la préoccupation d'un individu qui domine les autres, elle doit émaner d'une définition mutuelle de la collectivité.

Le mot de la fin ?

On est à la croisée des chemins. Maintenir volontairement le système tel qu'il est aujourd'hui ne fera qu'accroître les tensions entre citoyens. On le voit aujourd'hui avec ce qui se passe en Grèce ou en Espagne où les populations sont soumises à des contraintes de plus en plus lourdes. On a cru après la Seconde Guerre mondiale qu'il suffisait de corriger le marché par l'action de l'État. C'était une erreur. Il faut maintenant aller de l'avant. La richesse se trouve aujourd'hui dans la multitude des propositions de la société civile. Il faut les écouter.

Jean-Louis Laville est également professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers de Paris et membre fondateur du réseau EMES (Emergence des entreprises sociales en Europe).

